




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35450-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.640**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ANRU - CORSY/BEISSON - ACQUISITION GRATUITE DE PARCELLES AUPRES DE
13 HABITAT**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 3.1 Acquisitions**Politique Publique :** 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET :** ANRU - CORSY/BEISSON - ACQUISITION GRATUITE DE PARCELLES AUPRES
DE 13 HABITAT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation urbaine engagée sur les quartiers Corsy et Beisson des aménagements sont envisagés qui nécessitent des acquisitions d'emprises foncières auprès de l'OPH 13 HABITAT.

Cela concerne :

1/ à Corsy, pour régler les problèmes de stationnement lié aux visiteurs du centre médical qui utilisent les places des locataires du programme mitoyen de 13 HABITAT rue du Chemin de Fer, il est envisagé la création d'un parking de 20 places.

Cet équipement de 546 m² sera situé le long de l'Avenue du Jas de Bouffan et pour sa réalisation, 13 HABITAT a donné son accord (délibération du bureau du conseil d'administration du 19 septembre 2013) pour céder à l'euro symbolique une emprise d'environ 179 m² à distraire de la parcelle cadastrée section CR n° 58 (DA en cours d'élaboration).

2/ à Beisson , pour permettre l'aménagement du belvédère qui couvre une emprise de 3009 m², 13 HABITAT a donné son accord (délibération du bureau du conseil d'administration du 19 septembre 2013) pour céder à l'euro symbolique une emprise d'environ 506 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AW n° 296 (DA en cours d'élaboration).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER**, l'acquisition à l'euro symbolique, de l'emprise à distraire de la parcelle cadastrée section CR n° 58, présentée dans l'exposé qui précède auprès de l'OPH 13 HABITAT, pour la réalisation d'un parking à Corsy.
- **ACCEPTER**, l'acquisition à l'euro symbolique, de l'emprise à distraire de la parcelle cadastrée section AW n° 96 , présentée dans l'exposé qui précède auprès de l'OPH 13 HABITAT, pour la réalisation de l'aménagement du belvédère à Beisson.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**2013.640 - ANRU - CORSY/BEISSON - ACQUISITION GRATUITE DE PARCELLES
AUPRES DE 13 HABITAT**

Présents et représentés	: 43
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Corsy

Ech. 1/1000°

Date: 29-03-13

29-03-13
PREP. 13

Surface totale projet 546 m²

367 m² sur domaine public

179 m² sur CR 00 58

CR 0058 (14 762 m²)

000

40°

